



AVIS AU PEUPLE

SUR

S A S A N T É.

CHAPITRE XXIII.

De la Diarrhée.

§ 325. **C**Hacun connoît la *diarrhée*, que le peuple appelle cours de ventre, & même souvent colique.

Il y en a de longues & invétérées, qui dépendent de quelque vice essentiel dans la constitution; je n'en parlerai pas.

Celles qui attaquent tout-à-coup sans aucun mal précédent, si ce n'est quelquefois un peu de dégoût & de pesanteur dans les reins & dans les genoux, qui ne sont accompagnées ni de douleurs fortes, ni de fièvre, (souvent même il n'y a point de douleur du tout,) sont plutôt un bien qu'un mal; elles évacuent des matieres amassées dès longtemps, & corrompues, qui, si elles ne s'évacuoient pas, produiroient quelque maladie;

Tome II.

N

& bien-loin d'affoiblir, ces diarrhées rendent plus fort, plus léger, plus dispos.

§ 326. Il faut bien se garder de les arrêter; elles finissent ordinairement d'elles-mêmes quand toutes les matieres nuisibles sont évacuées, & elles ne demandent aucun remede: il faut seulement diminuer considérablement la quantité des aliments: se priver de viande, d'œufs, de vin; ne vivre que de quelques soupes, de quelques légumes, ou d'un peu de fruit, crud ou cuit, & boire un peu plus qu'à l'ordinaire. Une tisane de capillaire est très-suffisante dans ce cas. Il ne faut ni thériaque, ni confection, ni autres drogues de cette espece.

§ 327. S'il arrive qu'après cinq ou six jours le mal dure encore, qu'il affoiblisse le malade, que les douleurs deviennent un peu fortes, & sur-tout, si les envies d'aller à la selle devenoient plus fréquentes, alors il faudroit l'arrêter. Pour cela on mettroit le malade tout-à-fait au régime, & si la diarrhée étoit accompagnée d'un grand dégoût, de soulèvements de cœur, d'ordures sur la langue, de mauvais goût à la bouche, on lui donneroit la poudre N^o. 35. Si ces accidens n'existoient pas, on lui donneroit celle N^o. 51.; & pendant les trois heures, qui suivent ce remede, on lui feroit prendre, toutes les demi-heures, une tasse de bouillon foible.

Si la diarrhée, arrêtée par ce remede, revenoit au bout de quelques jours, ce feroit une preuve qu'il y a quelque matiere tenace, qui n'a pas encore été évacuée. Il faudroit, dans ce

cas, purger avec un des remèdes N^o. 21., 23., ou 47., & ensuite donner, à jeun, pendant deux matins, la moitié de la poudre N^o. 51.

Le soir du jour que le malade a pris le remède N^o. 35., ou celui N^o. 51., ou un autre purgatif, on peut lui donner une petite prise de thériaque.

§ 328. Souvent on néglige les diarrhées pendant long-temps sans observer même aucun régime; alors elles se perpétuent & affoiblissent entièrement le malade. Il faut, dans ces cas-là, commencer par le remède N^o. 35.; ensuite on donne, de deux jours l'un, quatre fois de suite, celui N^o. 51.; & pendant tout ce temps-là, le malade ne vit que de panade (voyez § 37.) ou de ris cuit au bouillon de poule foible. L'on met avec succès, sur l'estomac, une emplâtre stomachique, ou une flanelle, qu'on trempe souvent dans une décoction d'herbes fortes, cuites avec du vin. Il faut éviter le froid & l'humidité, qui rappellent souvent sur le champ les diarrhées, après même qu'elles avoient cessé plusieurs jours.

C H A P I T R E XXIV.

De la Dyssenterie.

§ 329. **L**A dyssenterie est un flux de ventre, accompagné d'un mal-aise général, de fortes tranchées, d'envies fréquentes d'aller